

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 décembre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 132 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine LORENZI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Claude DAUMERGUE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Jean-Marc BENZI - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Gérard PEPE - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Alain CROCE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Gérard SBRAGIA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Maxime TOMMASINI représenté par Jacqueline MAURIC - André VARESE représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Eric DI MECO - Martine VASSAL.

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 019-2454/10/CC

■ Présentation du Rapport d'Activité 2009 du Déléataire de Service Public pour les parcs de stationnement Espercieux et Arvieux à Marseille (2ème arrondissement)

DIFRA 10/5404/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Depuis sa création, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, exerce la compétence réalisation et gestion des parcs de stationnement, sur l'ensemble de son territoire.

A ce titre, par délibération TRA 1/239/CC du 30 mars 2006, le Conseil de Communauté a approuvé le principe d'une délégation de service public sous la forme d'un affermage en vue de l'exploitation des deux parcs de stationnement Espercieux et Arvieux à Marseille (2^{ème} arrondissement).

Dès lors, conformément aux dispositions de l'article 1411-1 du Code des Collectivités Territoriales, les procédures de publicité et de mise en concurrence ont été mises en œuvre.

Par délibération TRA 2/684/CC du 29 juin 2007, le Conseil de Communauté a approuvé le choix du groupement QPARK France/GAGNERAUD CONSTRUCTION en tant que délégataire de service public, pour l'exploitation dans le cadre d'un affermage des parkings Espercieux et Arvieux.

La société Marseillaise de stationnement s'est substituée au groupement QPARK dans les droits et obligations de la convention cadre relative à l'exploitation des parcs de stationnement Arvieux et Espercieux, à compter du 1^{er} mai 2008.

Le parc de stationnement Espercieux, est un ouvrage situé sous la place Espercieux, comprenant, sur 5 niveaux enterrés, environ 500 places de stationnement pour les véhicules. Le parc de stationnement Arvieux, est également un ouvrage situé sous la place Arvieux, comprenant, sur 6 niveaux enterrés, 283 places de stationnement.

Ces parcs de stationnement ont été réalisés dans un environnement urbain générateur de demande de stationnement en parcs, notamment du fait que le projet d'aménagement Euroméditerranée a entraîné un accroissement de la fréquentation du quartier par l'amélioration de son accessibilité et a induit une diminution des places disponibles en voirie consécutive à sa réorganisation.

La Communauté urbaine a décidé de confier l'exploitation de ces deux parcs de stationnement à la Société Marseillaise de Stationnement par contrat d'affermage n°07/136 notifié le 28 septembre 2007.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse de la part des services communautaires dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Il en ressort que même si la fréquentation du parking Espercieux demeure inférieure aux prévisions elle est en partie compensée par le bon démarrage du parking Arvieux. Il en résulte une situation économique

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

satisfaisante pour cette délégation de service public, permettant outre le versement de la redevance fixe la mobilisation de la redevance variable.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération TRA 1/239/CC du 30 mars 2009, portant approbation du principe d'une délégation de service public en affermage des parkings Espercieux et Arvieux ;
- La délibération TRA 2/684/CC du 29 juin 2007, portant approbation du choix du délégataire et du contrat d'affermage permettant l'exploitation des parkings Espercieux et Arvieux ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2009 a été remis par la Société Marseillaise de Stationnement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est pris acte du rapport annuel pour 2009, remis par la Société Marseillaise de Stationnement titulaire du contrat de délégation n°07/136 relatif à l'exploitation des parkings Espercieux et Arvieux à Marseille (2^{ème} arrondissement).

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Coordination
des politiques d'accessibilité aux transports en
commun, et des parcs de stationnement
communautaires

Gérard CHENOZ

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO
Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

**Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010**

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DTUP 019-2454/10/CC

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010